

Discours de Christian Jacob pour la conférence annuelle GRH et fonction publique des Echos, le 16 mai 2006

Christian Jacob, ministre en exercice

mardi 16 mai 2006

Discours de Christian Jacob pour la conférence annuelle GRH et fonction publique des Échos

16 mai 2006

Je voudrais tout d'abord vous dire le plaisir que j'ai d'ouvrir cette Conférence qui est désormais un rendez-vous annuel majeur pour faire le point sur la modernisation de la fonction publique et notamment sur la gestion de ses ressources humaines. Il s'agit là d'un enjeu important de la compétitivité de notre pays.

De nombreux facteurs vont venir bouleverser dans les prochaines années la gestion des ressources humaines de la fonction publique : les départs massifs en retraite des fonctionnaires, l'évolution du nombre des emplois publics, la poursuite de la décentralisation, l'introduction massive des technologies de l'information et, bien entendu, la mise en œuvre de la LOLF.

Je voudrais aujourd'hui vous parler d'une part des évolutions en cours après la signature des accords du 25 janvier 2006 et d'autre part des conférences annuelles de gestion des ressources humaines qui marqueront, je le crois, la GRH de la fonction publique dans les prochaines années.

Les accords du 25 janvier 2006 constituent une étape importante de la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique en développant la promotion professionnelle et la mobilité.

Après concertation avec les représentants des employeurs et des fonctionnaires, j'ai souhaité en effet mettre l'accent sur 2 priorités qui me paraissent essentielles pour moderniser notre fonction publique : la promotion professionnelle et la mobilité. Ces priorités sont au cœur de l'accord que j'ai signé le 25 janvier dernier avec trois syndicats représentatifs des fonctionnaires (CFDT, UNSA, CFTC).

Je rappelle qu'il s'agit du 1er accord de cette ampleur depuis 1998 et qu'il nous permet de sortir de la culture de l'échec des négociations dans la fonction publique que nous avons connu ces dernières années.

S'agissant de la promotion professionnelle, cet accord vise d'abord à redonner de l'ampleur aux perspectives de carrières des agents, du haut en bas de la grille des rémunérations, en supprimant les obstacles injustifiés à la promotion professionnelle qui finissaient par démotiver de nombreux fonctionnaires. Cette politique doit aussi contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Dans le détail, l'accord prévoit, pour les trois fonctions publiques :

- | une restructuration complète de la catégorie C pour diminuer les obstacles à la promotion et restaurer l'amplitude des carrières ;
- | le doublement des possibilités de promotion de la catégorie C vers la catégorie B et de la catégorie B vers la catégorie A ;
- | la création d'emplois fonctionnels pour améliorer les déroulements de carrière de la catégorie A ;

L'accord prévoit ensuite de faciliter la mobilité. La possibilité de diversifier son parcours, de changer d'environnement, de métier ou d'employeur est en effet une opportunité que chaque agent doit avoir. En même temps, il faut permettre aux administrations de mieux trouver les compétences dont elles ont besoin.

Faciliter la mobilité signifie en particulier engager de façon résolue le regroupement des multiples corps de la fonction publique de l'État. Fin 2006, c'est près d'une centaine de corps qui devrait être fusionnée.

Toujours en matière de promotion professionnelle et de mobilité, la mise en place de **la reconnaissance des acquis de l'expérience** dans la fonction publique, souhaitée par le Président de la République, est une autre avancée importante de l'accord du 25 janvier.

Cette prise en compte de l'expérience ne signifie en rien l'abandon du concours. Mais la manière dont les concours sont organisés doit évoluer. Les épreuves sont parfois trop théoriques et déconnectées de la vie professionnelle.

L'accord du 25 janvier prévoit précisément :

- | l'institution de dispositifs de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle en substitution

